



Peut on me mettre dehors, le bail n'est pas à mon nom

Par **KADOMI**, le **10/05/2008** à **19:08**

J'étais hébergé avec mon enfant chez des amis. Ils ont quitté l'appart du jour au lendemain pour l'étranger en m'y laissant. Ma participation s'effectue sous forme du loyer à leur nom que je règle depuis des années. Ils venaient de temps en temps et puis plus depuis assez longtemps mais je continue, à leur demande à laisser le peu de courrier qu'ils reçoivent dans la boîte aux lettres dont ils ont gardé la clé. Bien qu'à l'étranger, ils continuent à percevoir l'aide au logement assez conséquente puisqu'ils n'ont pas de revenus et aussi les allocs pour leurs enfants. J'ai envoyé un courrier à l'organisme bailleur en leur expliquant qu'ils ont abandonné ce domicile et que je désirerais le remettre à mon nom. Ils ont refusé car je suis seul avec de très faibles revenus et malgré la preuve que je suis apte à payer le loyer puisque c'est le chèque à mon nom qu'ils perçoivent chaque mois depuis des années et que vu que je suis seul avec 1 enfant, mon apl serait encore plus importante que la leur.

Les locataires en titre viennent de recevoir une convocation du contrôleur de la caf (que j'ai ouvert par erreur). La caf a dû se rendre compte qu'ils perçoivent des allocs pour des enfants non scolarisés en France... ils ne pourront bien sûr pas s'y rendre mais que vais je devenir s'ils leur APL est suspendue ? Je n'ai pas les moyens de régler le loyer total. Que dois je faire ? Si quelqu'un a une solution pour m'aider, merci d'avance